



# RAPPORT ANNUEL 2024

---

Fonds Onet pour la solidarité et le logement

## **1. Le Fonds de dotation Onet et son objet**

Le Fonds de dotation Onet Solidarité et Logement a été créé le 21 mai 2014 pour une durée illimitée, et sa création déclarée en Préfecture des Bouches du Rhône le 14 octobre 2014.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général et particulièrement celles initiées par le Fondation d'entreprise Onet, dans les domaines de la Solidarité et du Logement.

### **1.1. Son organisation**

Le Conseil d'administration définit la politique générale et les grandes lignes d'action du fonds de dotation, sur proposition des Présidents.

Elu en son sein par le Conseil d'administration, le bureau comprend : les Présidentes, le Vice-président, le Secrétaire et le Trésorier.

Le Conseil d'administration est constitué comme suit :

- Président : Monsieur Benjamin Coquet
- Vice-Présidents : Madame Emilie de Lombarès et Monsieur Gilles Lafon,
- Trésorier : Monsieur Antoine de Lombarès

Il comprend comme experts externes :

- Dominique Vlasto, ancienne adjointe au Maire de Marseille chargée du Tourisme
- Jean-Christophe Carteron, Président Sulitest et co-funder Sulitest
- Antoine de Lombarès, Dirigeant de société spécialisée dans l'ingénierie financière et les fonctions support en temps partagé

Après avis du Conseil d'administration exprimé en séance du 12.06.2018, les Présidentes ont nommé Madame Caroline Orofino, Directrice Déléguée du Fonds. **EgalementÉgalement** Directrice Déléguée de la Fondation d'entreprise Onet, elle est chargée d'assurer en permanence une fonction de direction, d'assistance et de contrôle du bon fonctionnement du Fonds, en cohérence avec les missions de la Fondation d'entreprise Onet.

### **1.2. Politique d'investissement - Comité Consultatif**

La politique d'investissement du Fonds est définie par le Conseil d'administration dans le respect des principes d'une gestion prudente et en bon père de famille tenant compte des critères de rendement et de risque des différentes catégories d'actifs.

A cette heure le Conseil d'administration, n'a pas jugé utile de mettre en place un Comité Consultatif, chargé de lui faire des recommandations en matière d'investissements.

## **2. Dotation en capital et autres ressources**

La dotation en capital initial versée par les Fondateurs, les sociétés Onet SA et Holding Reinier, est de 1 000 euros. Cette dotation n'est pas consommable.

Le Fonds a bénéficié d'autres ressources de tiers en 2024 d'un montant total de 43 344 euros.

## **3. Activité du Fonds de dotation au cours de l'exercice 2024**

Dans le cadre de la démarche collective « Entreprendre pour toi », la Fondation Onet, aux côtés des entreprises et associations du territoire, a pérennisé sa mobilisation pour soutenir les ménages délogés vers un logement durable par le biais du mécénat financier, de compétences ou encore en nature. En 2024, 48 ménages ont été accompagnés.

## **4. Comptes de l'exercice 2024**

Le compte de résultat, établi au 31.12.2024, fait état en produits de 43 344 euros de dons et legs, et en charges de 40 049 euros dont 36 811 euros d'aides financières, 98 euros de frais bancaires et 3 120 euros d'honoraires du Commissaire aux comptes, en sorte que le résultat net de l'exercice 2024 s'établit à : 3 295 euros.

Reflète de ce qui précède, le bilan arrêté au 31.12.2024 totalise 87 140 euros de disponibilités à l'actif, et au passif, outre 1 000 euros versés en fonds associatifs et les résultats nets des exercices antérieurs reportés à nouveau pour un montant de 79 716 euros, figure le résultat net au bilan de 3 295 euros.

## 5. Perspectives pour l'année 2025

Le Conseil d'administration du Fonds Onet pour la Solidarité et le Logement a choisi de continuer à piloter le projet « Entreprendre pour toi » qui soutient les ménages délogés à la suite d'un arrêté de péril : marseillais délogés.

LE PRESIDENT  
MONSIEUR BENJAMIN COQUET

